

Lettre n°2 aux étudiants de L2

Objet : Devoir maison en droit des obligations II

Chères et chers étudiant(e)s du CJFA,

Comme mentionné dans le document unique de synthèse du suivi pédagogique, le contrôle continu prévu dans le cadre des travaux dirigés en droit des obligations II doit comprendre deux notes :

- un galop d'essai (coef. 2) [déjà rédigé le vendredi 15 mai 2020]
- **et** un devoir maison (coef. 1).

La date fixée pour rendre le devoir maison est le:
Vendredi 19 juin 2020 (17H00)

Le devoir maison sera mis en ligne **le vendredi 12 juin** dans la matinée et sera à rendre au plus tard une semaine après, **le vendredi 19 juin à 17h00** (la date d'envoi du mail faisant foi).

Le devoir maison prendra la forme d'un **commentaire d'arrêt** et porte sur les séances **7, 8, 9 et 10** (responsabilité du fait d'autrui, accidents de la circulation & produits défectueux, les quasi-contrats d'origine prétorienne etc.)

Par ailleurs, il est important de noter que la taille du commentaire d'arrêt est limitée à 1500 mots au maximum (soit environ **4 pages**, taille de la police: 12 pt). L'idée est d'écrire moins mais mieux. Pour ceux qui voudraient écrire à la main : une copie double et un intercalaire.

Chacun sera responsable des conditions dans lequel il traitera le devoir maison.
(L'utilisation des fiches de TD et de vos prises de notes est possible).

Comme pour le galop d'essai, le devoir maison est à envoyer à mon adresse mail suivante:
lisa.heinzmann@uni-saarland.de (et **PAS** au CJFA).

Veuillez indiquer votre **NOM dans l'intitulé de votre fichier docx ou pages** (ne m'envoyez **pas** de PDF, SVP. Ainsi, je pourrai facilement corriger vos devoirs de façon numérique avant les examens).

Bon courage !

Bien à vous,

Lisa Heinzmann